



Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff)

LAC DES PISES ET MONTAGNE DU LINGAS

ZNIEFF de type I
Numéro: 80000017

Localisation

carte IGN au 1/25000 : Alzon (2641 E)

Superficie

811 ha

Mesure de gestion

Le lac des Pises est situé dans la zone centrale du Parc National des Cévennes. Le Parc est propriétaire du lac et de ses abords immédiats, le reste est privé ou fait partie de la forêt domaniale de l'Aigoual.

Artificialisation

Il existe une activité pastorale et sylvicole. De nombreuses pistes forestières et chemins parcourent cet espace très fréquenté par le public.

Description

Au cœur du massif du Lingas, cette zone cristalline est constituée d'une mosaïque de milieux divers qui entourent un lac artificiel d'une douzaine d'hectares. Les abords du lac des Pises sont constitués de prairies plus ou moins tourbeuses et de forêts où le Hêtre (*Fagus sylvatica*) pousse seul ou en mélange notamment avec le Pin à crochets (*Pinus uncinata*) au massif de la Luzette et du Cauvelat. Les résineux forment des peuplements purs à l'est du lac. Au nord-est se développent des landes à Callune (*Calluna vulgaris*) et myrtilles (*Vaccinium myrtillus*), des pelouses à Nard (*Nardus stricta*) et à Fétuque (*Festuca* sp) accompagnées de mouillères dans les dépressions.

Critères de délimitation

La délimitation du site est basée sur des critères liés à la végétation, aux activités humaines et à la géomorphologie. La limite englobe le

lac des Pises, ses abords immédiats et certains massifs forestiers comportant de vieux peuplements (Bois de la Luzette, Cauvalat...). Les pâturages situés à l'est du lac sont également inclus. Le tracé coïncide le plus souvent avec des pistes forestières (route forestière n° 7 au nord, chemin forestier de Cauvalat au col de Pises, à l'ouest...) ; à l'est et au sud, la limite est essentiellement géomorphologique (ligne de crête) et suit certains chemins (GR 66-71).

Richesse patrimoniale

1 - Floristique La flore comprend des espèces végétales rares dans la région : - *Corallorrhiza trifida* : le massif de l'Aigoual constitue le seul secteur dans le département où cette espèce a été recensée ; - *Drosera rotundifolia* : espèce protégée, inscrite sur le livre rouge de la flore menacée de France et relique glaciaire (7 stations dans le département) ; - *Tulipa sylvestris* : espèce protégée, inscrite sur le livre rouge de la flore menacée de France ; - *Ranunculus parnassifolius* : espèce inscrite sur le livre rouge de la flore menacée de France ; - *Adoxa moschatellina*. 2 - Faunistique En ce qui concerne l'avifaune, ce site recèle des espèces rares, protégées sur un plan national et européen et inscrites sur le livre rouge des espèces menacées de France : - l'Aigle botté (*Hieratus pennatus*) ; - le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) ; - la Chouette de Tengmaln (*Aegolius funereus*) : seule station connue du massif de l'Aigoual. Le plateau du Lingas constitue la limite méridionale de l'aire de distribution de cette chouette dans le Massif-Central ; - le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) : de passage ; - le Busard cendré (*Circus pygargus*) : ne niche plus depuis 1987 ; - le Pipit rousseline (*Anthus campestris*) et le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) : de passage ; - le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) : migrateur occasionnel ; - l'Epervier d'Europe (*Accipiter nisus*) ; - la reproduction probable du Grand Tétrás ou Grand Coq de bruyère (*Tetrás urogallus*) et du Tétrás lyre (*Lyrurus tetrís*) : oiseaux affectés d'une régression forte et continue et qui ont déjà disparu de certaines régions ; - le Pic noir (*Dryocopus martius*) : non inscrit sur le livre rouge ; - le Faucon d'Eléonore (*Falco eleonorae*) : de passage, non inscrit sur le livre rouge. En outre ce milieu offre un gîte à plusieurs espèces de chiroptères, toutes menacées en France : - Pipistrelle (*Pipistrellus pipistrellus*) ; - Vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentoni*) ; - Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) ; - Oreillard (*Plecotus auritus*) ; - Oreillard gris (*Plecotus austriacus*). Chez les invertébrés, on recense un coléoptère strictement protégé sur le plan européen (convention de Berne) : *Rosalia alpina*. Le lac des Pises constitue une étape pour les oiseaux d'eau en migration : anatidés

(canards), ardeidés (hérons) et limicoles (chevaliers).

Intérêt

Cette zone est d'un grand intérêt écologique et paysager. La cohabitation de la haute hêtraie ou de hêtres à divers stades de leur développement avec les plantations successives d'épicéas (*Picea excelsa*), de pins noirs (*Pinus nigra*) ou à crochets (*Pinus uncinata*), de sapins pectinés (*Abies alba*) et de mélèzes (*Larix decidua*) garantit une grande variété d'habitats. Dans les boisements non exploités depuis plus de 80 ans, on recense 50 % des espèces nicheuses de l'ensemble du Lingas parmi lesquelles se distinguent des espèces rares appréciant le couvert des vieux peuplements forestiers de la moyenne montagne. De nombreuses espèces d'oiseaux d'eau, peu courantes dans la région, fréquentent le lac (anatidés, limicoles). C'est une aire de repos pour la plupart d'entre eux. Bordé de pelouses, de mouillères et d'épicéas, le lac des Pises est un site superbe rappelant certains paysages d'Ecosse. Il est très prisé des touristes et des pêcheurs.

Dégradation

Ce type de milieu est très sensible à toute modification d'affectation des sols et notamment aux coupes de bois (dans les vieux boisements de hêtres ou de pins à crochets) qui conduiraient à la dégradation voire à la destruction de ces milieux exceptionnels. La fréquentation touristique représente une autre menace pour la faune sauvage, en particulier pour les oiseaux en halte migratoire sur le lac.

Gestion du milieu

La richesse écologique du milieu justifie son maintien en l'état par un contrôle de la fréquentation (canaliser les promeneurs sur des sentiers à aménager) et de l'utilisation de l'espace (interdiction de création de chemins, de coupes dans les boisements de la Combette, de la Gardie, de la Luzette et du Cauvalat). Le classement de la plus grande partie de cette zone en réserve intégrale serait nécessaire. Ponctuellement, la présence d'espèces protégées pourrait justifier la création d'arrêtés de biotopes.

Bibliographie - Source

BOUSQUET G., 1988-1992 - C.O.GARD - Communications orales.
GUILLOSSON J.Y., 1990 - Avifaune du Lingas (massif de l'Aigoual, Gard), 1970-1990. Les Cahiers du Parc. Parc National des Cévennes. Rapport, 84 p.
RICAU B., 1988-1992 - A.V.E.N. - Communications orales.
SEON J., 1992 - Parc National des Cévennes - Communication

